



Propositions de la LPO Conférence Environnementale 2014

LPO

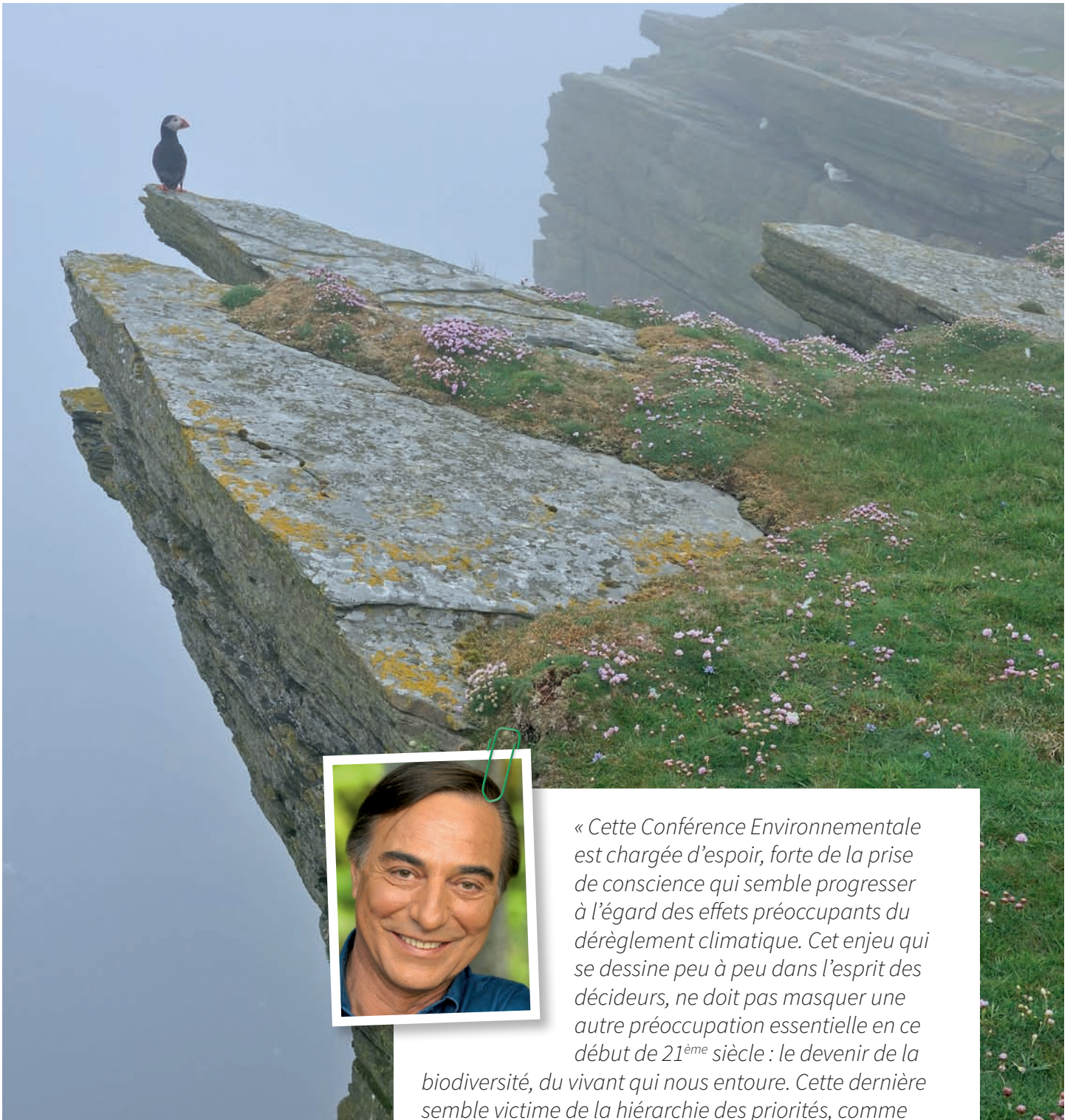
Fonderies Royales • 8 rue Docteur Pujos • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX

Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr

Association reconnue d'utilité publique



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



« Cette Conférence Environnementale est chargée d'espoir, forte de la prise de conscience qui semble progresser à l'égard des effets préoccupants du dérèglement climatique. Cet enjeu qui se dessine peu à peu dans l'esprit des décideurs, ne doit pas masquer une autre préoccupation essentielle en ce début de 21^{ème} siècle : le devenir de la

biodiversité, du vivant qui nous entoure. Cette dernière semble victime de la hiérarchie des priorités, comme si l'on n'avait pas le devoir de conduire simultanément ces deux causes qui, de surcroît, déterminent toutes deux l'avenir de l'homme et sont interdépendantes... Cette année, la feuille de route gouvernementale sera présentée par le Premier Ministre en janvier 2015 et non le jour même comme les années précédentes, permettant, nous l'attendons, une meilleure prise en compte des débats. »

A. Bougrain Dubourg

Président de la LPO

A la veille de l'ouverture de la troisième Conférence Environnementale, la LPO est dans l'expectative. En effet, si la majorité des sujets retenus lors de la table ronde biodiversité de la Conférence Environnementale 2012 sont engagés ou en passe de l'être, d'autres ont pris un retard inquiétant. On citera à titre d'exemple la création de l'Agence Nationale de la Biodiversité initialement annoncée pour 2013, ou encore l'examen du projet de loi sur la biodiversité au Parlement pour la même année. Fin 2014, force est de constater que l'équipe de préfigurateurs de la future Agence française de la biodiversité se met juste en place, quand le passage du projet de loi à l'Assemblée Nationale n'est toujours pas arrêté. La LPO relève d'ailleurs que, comme dans la Loi de transition énergétique, les enjeux de biodiversité sont très peu traités dans les trois tables rondes de la présente Conférence. Comme si, en période de crise, la biodiversité était le parent pauvre du développement durable.

Par ailleurs, le report du calendrier de la Conférence environnementale à novembre a rendu impossible l'intégration des résultats des négociations dans la première lecture du projet de loi de programmation de la transition énergétique pour la croissance verte ou dans le projet de loi de finances pour 2015. Avec de fortes conséquences pour les tables rondes Transport et mobilité durable et Santé et environnement pour lesquelles le gouvernement doit s'engager à amender le PLFR 2015 lors du second passage de la loi transition énergétique à l'Assemblée Nationale.

La LPO attend du Président de la République qu'il repositionne l'environnement comme une composante aussi importante que l'économique et le social dans sa politique nationale, et singulièrement qu'il redonne au processus de simplification du droit des objectifs clairs d'amélioration de la prise en compte de l'environnement et non d'une régression pour l'environnement.

La LPO assoit ses préconisations sur l'engagement et l'action au quotidien de son réseau, nourrissant nombre d'observations sur les liens à mieux établir entre climat, biodiversité, mobilité et santé.



Table Ronde « Mobilisation nationale vers la COP 21 en faveur du climat et de la biodiversité »

Lors de la 19^{ème} Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie (COP19), la France a été officiellement nommée pays hôte de la 21^{ème} conférence climat (COP21) de 2015.

Cette conférence doit marquer une étape décisive dans la négociation du futur accord international pour l'après 2020, et, à cette fin, voir adoptées les grandes lignes comme convenu à Durban. L'objectif est ambitieux puisque tous les pays, dont les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre - pays développés comme pays en développement - doivent s'engager par un accord universel contraignant sur le climat. L'accord doit également mettre en œuvre un changement de paradigme, prenant en compte le défi climatique non comme un nécessaire « partage du fardeau » des émissions, mais bien comme une opportunité de créations d'emplois et de richesses, d'invention de nouveaux modes de production et de consommation.

De plus, la France a choisi de placer cette Conférence sous le signe de l'exemplarité. Elle implique la promotion des actions françaises face au changement climatique, tant pour réduire l'empreinte carbone de notre société que pour la préparer à l'impact du dérèglement climatique.

La LPO a noté avec satisfaction l'ambition de la Ministre en charge de l'Ecologie, d'insister sur l'importance de l'impact des dérèglements climatiques sur la biodiversité. La LPO contribuera à la mobilisation de la société civile sur l'ensemble du territoire national grâce à ses réseaux. Au-delà, elle se fait le relais et espère accueillir et mobiliser ses homologues dans l'ensemble des pays membres comme elle, de l'un des plus grands réseaux internationaux, BirdLife.

Dans ce contexte, les espaces naturels protégés sont d'une importance primordiale à plusieurs titres : ils sont avant tout des observatoires des changements globaux, de par les suivis naturalistes qui y sont réalisés et qui permettent, dans la durée, de mesurer les évolutions (RNN des Sept-Îles par exemple, pour les suivis ornithologiques et des stocks de poissons-proies, RN littorales où le suivi du trait de côte est un indicateur de l'évolution littorale), mais ils sont aussi des réservoirs de biodiversité, ainsi que des lieux d'expérimentation.

Par ailleurs, la LPO rappelle que les suivis faune flore sont un enjeu fondamental de la compréhension des changements climatiques : par la construction de longues séries de données il devient possible de comprendre et partager les impacts tant à l'échelle spatiale que temporelle (exemple de la contribution des suivis oiseaux à l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique - ONERC).

A presque un an jour pour jour de la COP 21, la Conférence Environnementale 2014 doit lancer la mobilisation de tous les acteurs de la société française pour cet événement mondial.



Trois propositions de la LPO à la « Mobilisation nationale vers la COP 21 en faveur du climat et de la biodiversité ».

1) Renforcer l'action publique face au dérèglement climatique : soutenir une économie bas-carbone, accompagner l'adaptation des territoires et faciliter la mobilisation citoyenne pour la COP21

- Concernant l'évolution du trait de côte :
Mobiliser les agences foncières régionales en leur confiant l'exercice du droit de préemption (à la place des communes qui gèrent actuellement le Droit de Préemption Urbain), pour désurbaniser le littoral ;
Renforcer les missions du Conservatoire du Littoral, pour lui permettre d'engager un programme d'acquisitions foncières pour « compenser » les espaces naturels protégés existants qui sont affectés par les effets du dérèglement climatique (notamment ceux qui accueillent de forts effectifs d'oiseaux migrateurs sur le littoral Manche/Atlantique) ;
- Reprendre les réflexions pour un basculement vers une fiscalité plus écologique en relançant le comité pour la fiscalité écologique, avec des missions élargies notamment aux financements innovants ;
- Déploiement du « Plan pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville » en particulier sur les solutions fournies par la biodiversité en faveur de l'adaptation des villes aux dérèglements climatiques (îlots de chaleur, rétention des eaux de pluies...).

2) Insuffler une dynamique collective pour une société bas-carbone : mutualiser et développer les engagements et les initiatives de la société civile et des collectivités.

- Engager un programme agro-écologique pour faire évoluer l'agriculture vers des cultures adaptées à la nécessaire réduction de la consommation en eau (plutôt que de financer des réservoirs d'eau toujours plus nombreux pour poursuivre des cultures non adaptées). Revaloriser l'objectif de qualité des sols.
- Réorienter les aides publiques fléchées sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique, non pour soutenir la résistance aux nouvelles conditions météorologiques, mais bien pour accompagner l'adaptation.

3) Viser ensemble une forte contribution française à « l'agenda international des solutions face au dérèglement climatique. »

- Ajouter un volet « changement climatique » à l'ambition de la Trame Verte et Bleue (TVB) ayant pour objectif d'amortir les effets du réchauffement climatique sur la faune et la flore (ceintures vertes, etc.) ; veiller à la capacité d'évolution géographique de la TVB et des espaces protégés actuels pour adapter leur capacité de réponse aux changements climatiques.
- Soutenir et mettre en oeuvre l'objectif de la Convention Cadre de l'ONU sur les Changements Climatiques de « stabiliser les concentrations de GES dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation dangereuse du système climatique... dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques en cours ».



Table Ronde « Transports et mobilités durables »

Nonobstant l'analyse et les propositions ci-dessous, et comme confirmé depuis lundi 24 novembre, la LPO en solidarité avec les positions de FNE et du RAC, ne participera pas à la table ronde consacrée aux transports et à la mobilité. Entre autres, la décision de retirer le projet d'Ecotaxe démontre à elle seule que le processus démocratique n'est plus respecté en ce qui concerne la politique des transports.

La note de cadrage de la table ronde « Transports et mobilités durables » rappelle le rôle crucial des transports pour atteindre nos objectifs de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. Elle souligne plus généralement la priorité donnée, dans le projet de loi sur la transition énergétique pour une croissance verte, à l'amélioration de la qualité environnementale des transports. Cette dimension est essentielle sachant que la forte croissance de la mobilité des biens et des personnes et la création d'infrastructures de transport pour y répondre sont à l'origine de nombreux impacts environnementaux : émission de gaz à effet de serre, pollutions diverses (notamment de l'air), destruction de la biodiversité.

Pour instaurer des Transports et des mobilités durables c'est-à-dire accessibles à tous, répondant aux besoins de l'économie, tout en respectant nos objectifs en matière de préservation de l'environnement, le recours à l'innovation technologique est important mais il ne suffit pas.

Pour la LPO, la priorité est de maîtriser les besoins de déplacement des personnes et des marchandises ce qui nécessite, comme le précise la note de cadrage « une bonne coordination des politiques de transport (préférer le terme mobilité), d'urbanisme, d'organisation du travail et des activités » pour raccourcir les distances entre logements, services et emplois, entre production et consommation. Il est aussi indispensable de faire autrement, en misant sur des solutions de mobilité diversifiées et complémentaires pour que l'utilisateur puisse moins recourir à la voiture ou au camion tout en trouvant réponse à ses besoins de déplacement et de transport.



Deux propositions de la LPO à la Table Ronde « Transports et mobilités durables »

La LPO souhaite cependant revenir sur les mesures proposées en lien avec son cœur de mission, la préservation de la biodiversité. L'aménagement d'infrastructures de transports contribue fortement à l'artificialisation des milieux naturels (en 2008, les seuls réseaux routiers représentaient selon Teruti-Lucas plus de 22% des surfaces artificialisées en France), comme à leur fragmentation, sans compter l'artificialisation des sols induite par des infrastructures routières et ferroviaires performantes qui permettent d'habiter dans des zones pavillonnaires, fortement consommatrice d'espace, éloignées des emplois et des services. Un autre impact sur la biodiversité est lié aux collisions des animaux avec les véhicules de transport (plusieurs millions par an).

4) Mieux articuler les politiques de mobilité avec celles d'urbanisme

La LPO appuie fortement toute mesure de nature à rendre plus cohérentes les politiques de mobilité avec celles de l'urbanisme pour maîtriser les besoins de déplacement et favoriser « la densité et le polycentrisme ».

Les aides publiques et les dispositifs fiscaux doivent être cohérents avec l'objectif de maîtrise des besoins de déplacement et de lutte contre l'étalement urbain.

Les aides à la construction de logements neufs (PAS, PSLA, PTZ), les tarifications interurbaines, les modalités de déduction fiscale des frais de déplacement domicile travail, par exemple, doivent être revues à l'aune de cet objectif.

5) Prendre la mesure des impacts environnementaux des infrastructures

Avant d'envisager la réalisation de nouvelles infrastructures, il est important d'optimiser l'utilisation de celles qui existent déjà, comme l'indique le document, ainsi que de les moderniser. Pour les nouvelles infrastructures, il convient d'intégrer les atteintes à l'environnement, dont celles sur la biodiversité, dans leur bilan coûts/avantages tel que prévu dans la doctrine Eviter-Réduire-Compenser, en respectant l'objectif de rechercher à éviter et réduire les impacts avant celui de compenser.



Table ronde « Santé-Environnement »

L'article 1er de la Charte de l'environnement fait de l'accès de tous à un environnement sain un enjeu de premier plan en proclamant que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». Hors l'impact de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine est à la fois une des préoccupations majeures de santé publique et un thème écologique central.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à environ 15 % les pertes de santé (exprimées en années de vie perdues ajustées sur l'incapacité) liées à l'environnement dans les pays d'Europe de l'Ouest. La pollution de l'air serait, par exemple, responsable de 40 000 décès prématurés par an en France.

L'ampleur et la complexité de la thématique santé-environnement, ainsi que les attentes et interrogations qu'elle suscite chez nos concitoyens, justifient qu'elle soit clairement intégrée dans l'ensemble des politiques publiques (énergie, aménagement, urbanisme, logement, transports, industrie, agriculture...) et qu'elle mobilise la puissance publique et tous les acteurs de la société : associations, entreprises, citoyens et usagers, professionnels, aux niveaux local et national.

La Conférence environnementale de 2012 avait consacré une première table-ronde à cette thématique, principalement axée sur la prévention collective et notamment la réduction des pollutions à large échelle (qualité de l'air, qualité de l'eau, etc.).

Depuis 2012, les réflexions menées, notamment dans le cadre des discussions en cours pour l'élaboration du 3ème Plan National Santé-Environnement (PNSE 3), ont conduit à considérer qu'au-delà des actions traditionnelles et importantes de prévention collective qui doivent être poursuivies, il convenait d'adopter des approches complémentaires, telles que :

- valoriser une approche intégrée de l'exposition des personnes (effets cumulés de tous les contaminants et effet cumulé sur l'ensemble des périodes d'exposition au domicile, au travail, pendant l'enfance ou pendant l'âge adulte) ;
- mener des actions de prévention individuelle sur des territoires ou pour des populations ciblées ;
- mieux caractériser les inégalités environnementales de santé, pour mieux les prévenir et les réduire ;
- mettre en place des dynamiques territoriales dans le domaine de la santé environnementale, via la déclinaison du PNSE3 en plans régionaux co-élaborés avec les conseils régionaux.



Quatre propositions de la LPO à la table ronde « Santé-Environnement »

Pour la LPO, le document de la table ronde 3 sur « Santé et environnement » manque à ce stade d'ambition. Les mesures mises au débat dans le document, d'une part pour généraliser une alimentation biologique issue de l'agriculture locale de qualité dans la restauration hors domicile et, d'autre part, pour donner une impulsion française sur l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes (si nuisibles pour les pollinisateurs, la biodiversité et la santé), ne sont pas assez ambitieuses.

6) Améliorer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques

- Intégrer les enjeux environnementaux à la stratégie nationale de santé
- Adopter à l'issue de la conférence environnement un dispositif de coordination des textes de référence de la santé et de santé-environnement, en cours d'élaboration avant leur validation, pour intégration et coordination de leurs enjeux et mesures actuellement traités séparément, afin de favoriser une approche plus transversale de la santé et plus en phase avec la définition de l'OMS.
- Fournir aux acteurs une cartographie lisible des différentes actions et programmes, en cours ou prévus, sur les différents enjeux de santé-environnement, de tout organisations de recherche, agences ou établissements publics
- Intégrer concrètement des enjeux de santé-environnement dans les programmes et actions publiques de l'Etat, des collectivités (Agendas 21 locaux, SRADDT, SRCE, PCAET...)

7) Mieux prendre en compte les liens entre santé et biodiversité

- Relier au traitement des différents enjeux climat et biodiversité, les questions de santé humaine, animale et végétale ;
- Définir par milieux les espèces témoins de la santé des milieux et auxquelles la santé humaine est liée ;
- Croiser les données et les cartographies épidémiologiques, données issues de cohortes et programmes sanitaires avec les données de biodiversité ou de ses pressions, par territoires, produites par des différents acteurs publics et de la société civile, concernés. Afin de développer fortement l'approche intégrée de l'exposition des personnes et des milieux, les connaissances et les actions relatives aux effets cumulés ;
- Intégrer le rendu compte des données suivies, aux différents rendez-vous et publications des services statistiques : Soes, Cnis etc.
- Développer les données publiques mises à disposition de la société, en open data, en cohérence avec l'accord pris par le Gouvernement sur cet enjeu dans l'Opengovernment partnership.

8) Améliorer l'environnement sonore

- Adopter l'objectif d'une diminution des émissions sonores, pour la santé humaine et animale (ils sont aujourd'hui centrés sur l'isolation mais pas sur la prévention à la source des bruits)
- Développer les cartographies croisées entre différents éléments du cadre de vie (air, bruit, lumières nocturnes...)
- Développer les recherches sur les effets du bruit sur la biodiversité afin de développer une approche plus intégrée des suivis et programmes liés au bruit.

9) Poursuivre la réduction de l'exposition aux substances préoccupantes (perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, pesticides...)

- Inverser la charge de la preuve en s'inspirant du Grenelle de l'environnement et de Reach. Ainsi l'utilité pour la société et l'incapacité à utiliser toute autre substance, doit être prouvée par les demandeurs de mises sur le marché de produits comportant des perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, phytosanitaires, néonicotinoïdes, etc).
- Informer les citoyens des risques issus des perturbateurs endocriniens pour la santé humaine, la santé animale et végétale, notamment à travers la mise en valeurs de leurs liens et de la chaîne alimentaire.

LA LPO EN BREF

Forte d'un siècle d'engagement avec plus de 46 000 adhérents, 5 000 bénévoles actifs, 400 salariés sur le territoire national et d'un réseau d'associations locales actives dans 79 départements, la LPO est aujourd'hui la première association de protection de la nature en France.

Elle œuvre au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Elle est le partenaire officiel en France du réseau BirdLife International (120 représentants et près de 2,8 millions d'adhérents dans le monde).

La LPO a été créée en 1912 pour mettre un terme au massacre du macareux moine en Bretagne, oiseau marin devenu, depuis, son symbole. Elle a été reconnue d'utilité publique en 1986. Elle est dirigée par Yves Verilhac et présidée par Allain Bougrain Dubourg.

Son activité s'articule autour de trois grandes missions :

Protection des espèces

La LPO met en œuvre des plans nationaux de restauration d'oiseaux parmi les plus menacés de France, coordonne des programmes européens de sauvegarde d'espèces et gère la réintroduction d'oiseaux menacés.

L'association participe à de grandes enquêtes nationales et internationales. Elle propose à l'État, aux collectivités régionales et locales, son expertise sur le patrimoine naturel, et concourt ainsi à la protection d'espèces et d'habitats menacés, notamment lors de projets d'infrastructures. La LPO accueille chaque année des milliers d'oiseaux blessés, tombés du nid ou mazoutés dans ses centres de sauvegarde.

Préservation des espaces

Avec son réseau de délégations, la LPO est l'un des principaux conservatoires nationaux d'espaces naturels, notamment en zone humide, dont elle est un des gestionnaires historiques majeurs. Elle gère plus de 20 000 hectares de milieux naturels répartis sur 130 sites dans 21 régions françaises, dont 15 000 ha en réserves naturelles terrestres et maritimes, et 1 350 ha en propriété.

La LPO offre l'opportunité aux particuliers, aux associations et aux collectivités d'inscrire leurs terrains dans le réseau des Refuges LPO, premier réseau français de jardins écologiques en faveur de la biodiversité. Depuis sa création, plus de 16 000 Refuges ont vu le jour sur plus de 26 000 ha. Grâce à ce réseau, il est possible d'accueillir la faune et la flore, tout en apprenant à réduire son impact sur l'environnement et jardiner nature.

La LPO bénéficie de l'agrément « Protection de l'environnement », ce qui lui permet de porter plainte et de se constituer partie civile contre les infractions aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement, par le biais de sa Mission juridique.

Éducation et sensibilisation

Acteur essentiel de l'éducation à l'environnement, la LPO bénéficie de l'agrément « Éducation Nationale ». Elle propose à tous les publics, et plus particulièrement aux scolaires, des ateliers, des visites guidées, des conférences, des expositions... Ainsi, chaque année, plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs sont proposés aux scolaires, soit à plus de 100 000 enfants par an.

Par ailleurs, la LPO développe une activité de tourisme de nature dans les régions. Toute l'année, elle accueille le public dans de nombreux sites naturels comme les réserves ou les cols de migration. Cette offre est présentée dans une vingtaine de guides régionaux de sorties nature et un catalogue national de séjours nature. La LPO diffuse des informations auprès des médias dans un souci de vulgarisation scientifique et édite ses propres revues : L'OISEAU magazine, L'OISEAU MAG junior, Rapaces de France et Ornithos. Elle dispose d'un service conseils pour les particuliers et les collectivités.

Chiffres clés :

- 46 000 membres
- Environ 5 000 bénévoles actifs
- Présence dans 21 régions et 79 départements, 7 centres de sauvegarde et 13 réserves naturelles nationales et 10 réserves naturelles régionales
- Plus de 5 000 animations ou programmes éducatifs proposés aux scolaires chaque année à plus de 200 000 personnes, dont 85 000 scolaires.
- Environ 19 000 abonnés à la revue trimestrielle L'OISEAU magazine, 6 700 au Hors-Série Rapaces de France, 2 000 à L'OISEAU MAG junior, 2 800 à Ornithos.

Contacts presse

Carine Brémont
Attachée de presse LPO France
carine.bremont@lpo.fr
06 34 12 50 69

LPO

Fonderies Royales • 8 rue Docteur Pujos • BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86 • www.lpo.fr • lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ